

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 34 92 50  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 2025-SEVAD-JN-OC003

Rennes, le 7 janvier 2025

Objet : Fermeture chemin de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

Vu la demande de Monsieur THOMAZEAU, pour le compte du Département du Morbihan,

**Considérant** que des travaux de réparation de l'ouvrage Pont Neuf, bief de Foveno, doivent être réalisés du 9 janvier au 31 mai 2025;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1 - Prescription**

L'accès sous le Pont Neuf (D 764), bief de Foveno sur la commune de Malestroit, est interdit à tous les usagers.

##### **Du 9 janvier au 31 mai 2025**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mise en place par le Département du Morbihan.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

##### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Malestroit.

##### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique  
et Développement durable

Véronique VÉRON

RD 764 -Pont Neuf à Malestroit

Schéma de principe accès piétons chemin de halage phase travaux

■■■■■■■■■■ Accès piétons chemin de halage

